



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 51152

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les revendications des directeurs d'école qui sollicitent une revalorisation de leur statut. Les directeurs d'école estiment en effet que leurs charges et leurs responsabilités se sont considérablement accrues sans que les moyens nécessaires à la bonne exécution de leur mission aient été dégagés. Dans ce contexte, particulièrement inquiets pour l'avenir d'une fonction qui n'attire plus (plus de 4 000 postes seraient actuellement vacants), ils souhaiteraient, entre autres, que des mesures propres à leur accorder davantage de temps pour la réalisation de leurs tâches de direction (décharge de classe) soient prises. Soucieux de voir les directeurs d'école contribuer efficacement à la bonne organisation et au bon fonctionnement de l'école, il lui demande s'il entend prendre les mesures susceptibles de permettre une revalorisation de leur fonction.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51152

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5470

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7153